CONTRAT DE DE PRESTATION DE SERVICES DE DÉVELOPPEMENT WEB

Entre:

La société ANDRO-DEV, SARL

Immatriculée au RCS de Paris sous le n° 987 654 321 Siège social : 6 impasse des deux cousins, 75017 Paris

Représentée par M. Christ BAGNEGUE, Gérant N° TVA intracommunautaire : FR 76 987 654 321

Ci-après désignée "le Prestataire"

ET

La société AUTO-ÉCOLE CASTELLANE, SARL

Immatriculée au RCS de Marseille sous le n° 123 456 789 Siège social : 14 avenue de la Castellane, 13006 Marseille

Représentée par M. Mathieu OGE, Gérant

N° TVA intracommunautaire: FR 32 123 456 789

Ci-après désignée "le Client"

ARTICLE 1 - OBJET

Le Prestataire s'engage à concevoir et développer pour le Client un site internet comprenant :

- Interface d'administration complète (élèves, moniteurs, véhicules)
- Module de réservation en ligne des leçons
- Système de suivi des paiements
- Gestion des examens théoriques et pratiques
- Espace personnel sécurisé pour chaque élève
- Version mobile responsive
- Hébergement sécurisé (OVH ou équivalent)

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS

2.1 Prestataire:

• Respect du délai de livraison de 3 mois

- Fourniture d'une formation à l'administration du site
- Maintenance corrective incluse pendant 6 mois
- Respect des normes RGPD et accessibilité

2.2 Client:

- Fournir tous les éléments demandés dans les délais
- Valider les maquettes sous 15 jours maximum
- Désigner un référent technique unique
- Payer conformément à l'échéancier

ARTICLE 3 - CONDITIONS FINANCIÈRES

• **Montant total :** 5 000 € HT (5 900 € TTC)

• Échéancier:

- 30% (1 500 €) à la signature
- 40% (2 000 €) à mi-parcours
- 30% (1 500 €) à la livraison
- Pénalités :
 - 1% du montant total par semaine de retard (Prestataire)
 - 10% du montant dû après 15 jours de retard (Client)

ARTICLE 4 – Délais de réalisation

La prestation débutera le 02/03/2025 et devra être achevée au plus tard le 04/06/2025.

Un calendrier prévisionnel est annexé au contrat.

ARTICLE 5 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- Cession complète des droits au Client après paiement intégral
- Licence perpétuelle pour les librairies open-source
- Interdiction de reproduction ou modification non autorisée du code source

ARTICLE 6 - PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

• Hébergement exclusif en Union Européenne

- Mise en conformité CNIL
- Conservation des données : 3 ans après fin de contrat
- Désignation d'un DPO si nécessaire

ARTICLE 7 - RÉSILIATION

- 6.1 Chaque partie peut résilier après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours
- 6.2 En cas de résiliation :
 - Le Client paie les prestations effectuées
 - Le Prestataire transmet les éléments produits
 - Les accès sont désactivés sous 48h

ARTICLE 8 - LITIGES

- 7.1 Médiation obligatoire avant toute action judiciaire
- 7.2 Tribunal compétent en cas d'échec :
 - Tribunal de Commerce de Paris (si Prestataire demandeur)
 - Tribunal de Commerce de Marseille (si Client demandeur)

Fait à Paris, le 12/01/2025 En deux exemplaires originaux

Pour ANDRO-DEV

[Signature + cachet]
Christ BAGNEGUE, Gérant

Pour AUTO-ÉCOLE CASTELLANE

[Signature + cachet] Mathieu OGE, Gérant